

ID: 052-215201807-20230411-2023DL026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

++++

Séance ordinaire du 11 avril 2023

++++

REF: 2023 / 026

Nombre effectif et légal des Membres du Conseil Municipal :

23

Nombre des Membres en exercice :

22

Nombre des Membres présents à la séance : 19

Nombre des votants (présents + pouvoirs) : 21

L'an deux mil vingt-trois, le 11 du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 07 avril 2023.

<u>Présents</u>: M. OLLIVIER (ne prend pas part au vote) - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme MARQUELET - Mme HERAULT - M. MULLER - Mme FION - M. ROZE - Mme HUMBLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. TAILLANDIER - M. VIALANEIX - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

Mme CHOMPRET avait donné pouvoir à Mme ROBERT Mme BRINGAND avait donné pouvoir à M. ROZE

Absents : NEANT

Mesdames HERAULT et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires qu'elles ont acceptées.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Après approbation, par les membres du Conseil Municipal, du compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor pour l'exercice 2022, Monsieur Michel LAMBERT, adjoint au Maire, présente le projet de Compte Administratif 2022 du Budget Annexe de l'assainissement.

Les Dépenses de Fonctionnement pour 2022 s'élèvent à **122 589.99 Euros**, les Recettes à **97 668.63 Euros** (après intégration de l'excédent reporté) soit un déficit de **24 921.36 Euros**.

Les Dépenses d'Investissement pour 2022 s'élèvent à **130 886.69 Euros**, les Recettes à **734 178.88 Euros** (après intégration de l'excédent reporté), soit un excédent cumulé de **603 292.19 Euros**.

Monsieur le Maire ne pouvant participer au vote, se retire, et sous la présidence de Monsieur Michel LAMBERT, désigné par l'Assemblée,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

② D'approuver le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe de l'assainissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour extrait conforme Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

